



Le tri

[Restez informé](#)

Les collectes sélectives



Il existe 2 modes de collectes du tri sur le territoire du syndicat :

- les collectes de bacs jaunes à domicile
- les collectes en apports volontaires ([conteneurs en libre accès dans les communes](#)).

Le S.E.M.O.C.T.O.M. a implanté ses premiers conteneurs à verre en 1985, à papier en 1987 et à bouteilles plastiques en 1989. Le territoire restera en grande majorité en apports volontaires jusqu'en 2010, année de bascule qui verra 90% des foyers équipés en [bacs à couvercles jaunes](#) pour une collecte à domicile.



Respecter les consignes de tri



bac de tri à couvercle jaune



Téléchargez nos guides de tri :

- 1)  [Guide de tri avec compostage individuel](#)
- 2)  [Guide de tri avec collecte des déchets alimentaires en porte à porte](#) (Beychac-et-Cailleau, Saint-Sulpice-et-Cameyrac et Saint-Loubès uniquement à partir du 20 janvier 2020)

A mettre en vrac dans le bac à couvercle jaune, uniquement les emballages propres et secs :

- [Les bouteilles et les flacons en plastique](#)

bouteille d'eau, d'huile alimentaire, de lait, de jus de fruit, de produits d'entretien, gels douche...

- [Les boîtes métalliques](#)

Cannettes, aérosols, boîtes de conserve, barquettes aluminium...

- [Les briques et briquettes](#)

Lait, soupe, jus de fruit...

- [Les papiers et les cartons.](#)

Papiers et cartons non souillés

La collecte à domicile des matériaux recyclables

Plusieurs tailles de bacs possibles



Bacs jaunes 120L, 240L et 360L

Les volumes des bacs à couvercle jaune (bac de tri) varient en fonction de la taille des foyers et sont adaptés pour permettre le stockage des recyclables sur 15 jours.

Dimensionnement des bacs de tri à couvercles jaunes :

- **Foyers de 1 personne** : 120 litres
- **Foyers de 2/4 personnes** : 240 litres
- **Foyers de 5 personnes et plus** : 360 litres

[Commander un bac à couvercle jaune](#)

La collecte à domicile des emballages en verre.



bac pour les emballages en verre de 120 litres

Le verre est collecté à domicile sur 5 communes du territoire (St-Loubès, Pompignac, Tresses, Carignan-de-bordeaux et Capian). Ces communes ont accepté un surcoût de collecte pour bénéficier de ce service.

Il est collecté **une fois toutes les 4 semaines en bac de 120 litres à couvercle vert** uniquement (la collecte en caissette est désormais interdite).

Le devenir des matériaux à recycler au S.E.M.O.C.T.O.M



Recyclage du verre (calcin) et chaîne de tri

Après le tri et la collecte, les matériaux recyclables sont revendus aux différentes filières. Ces ventes viennent alimenter les recettes de la collectivité et permettent l'allègement des coûts de fonctionnement du S.E.M.O.C.T.O.M

Pour connaître les différentes entreprises de valorisation qui travaillent avec le S.E.M.O.C.T.O.M., vous pouvez consulter le document suivant :

[Devenir des déchets au SEMOCTOM](#)

[Pratique](#)

[Le tri](#)

- Je paie mes ordures ménagères donc je ne trie pas !



C'est une réflexion que l'on entend très souvent. Après des années où le tri a coûté plus cher parce qu'il fallait développer les moyens de la collecte, chaque tonne supplémentaire de matériaux recyclables contribue aujourd'hui à diminuer le coût global ou à limiter les hausses du service (depuis 3 ans pour le SEMOCTOM)... La raison est que désormais tous les moyens techniques sont en place. Il n'y a plus de "dépenses supplémentaires" mais uniquement des "recettes supplémentaires".

- Pourquoi les bacs mis à disposition par le SEMOCTOM sont-ils équipés de puces RFID ?

Ces puces sont destinées à identifier les bacs et facilitent la gestion du parc de conteneurs.

Elles peuvent servir également à établir des statistiques et permettront l'identification des foyers si un changement du mode de financement du service devait intervenir (décision d'une [redevance incitative](#) par exemple)

Ils permettent aussi de mettre en place une redevance incitative.

- Pourquoi trier puisque vous mélangez avec les ordures après ?

Nous ne mettrions pas tous ces moyens en action s'il s'agissait de tout mélanger ensuite... Chaque matériau recyclable a une filière spécifique de valorisation (lien sur le circuit des déchets). De très rares incidents techniques (1 fois en 15 ans au SEMOCTOM) peuvent expliquer que des habitants aient assisté à un "mélange" inopiné qui alimente une sorte de "rumeur"...

- Quels matériaux sont à mettre dans le bac jaune ?

Les papiers cartons, les **bouteilles** en plastiques et les contenants en acier et en aluminium.

Les erreurs de tri que l'on constate sont très souvent liées à des matériaux en plastique (films, emballages..), comme si la consigne "bouteilles en plastique" n'était pas suffisante et que chacun l'interprétait par "extension".

Cependant, une expérimentation est en cours en France et pourrait aboutir à une augmentation des matériaux qui pourraient être triés. Mais pour que cette évolution puisse être engagée, elle nécessite notamment une adaptation des centres de tri ainsi que le développement des filières de réutilisation.

- Trier à quoi ça sert ?

Trier permet d'économiser des matières premières prélevées dans la nature, dont on sait aujourd'hui qu'elles ne sont pas inépuisables. Au lieu d'être détruits, ces matières déjà transformées vont être réutilisées une ou plusieurs autres fois (en fonction des matériaux) parfois de manière illimitées (pour le verre). Le tri est développé dans tous les pays industrialisés (Europe, Australie, Japon, Canada, USA...)

[Toutes vos questions](#)